



2019-2024

Une législature ambitieuse pour l'environnement et la nature

LES PROPOSITIONS DU MOUVEMENT ENVIRONNEMENTAL



CLIMAT

VISION 2050

En 2050, notre société est pratiquement neutre en carbone. **Les émissions de gaz à effet de serre ont été réduites d'au moins 95 % par rapport à 1990**, ce qui est tout à fait conforme à l'Accord de Paris sur le climat. Le changement de système nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques a été réalisé grâce à la mise en œuvre des Plans Air-Climat-Energie successifs, conformes aux objectifs du « décret climat » de 2014.

La politique climatique concerne tous les secteurs d'émission, les politiques adjacentes et transversales telles que la fiscalité, et réduit également les émissions liées à la consommation. Les possibilités d'emploi, d'activité économique et de prospérité durable de la politique climatique ont été pleinement exploitées en Wallonie.



« Les émissions de GES ont été réduites de 95 % »

MESURES

- **Adopter et mettre en oeuvre un Plan Air Climat Energie (PACE) à l'horizon 2030 en ligne avec l'Accord de Paris** (-95 % de GES en 2050 par rapport à 1990). Il doit s'inscrire dans la lignée de la Résolution Climat adoptée à l'unanimité par le Parlement wallon en septembre 2017.
- **Abandonner sans délai les politiques qui aggravent la crise climatique**, notamment celles qui prolongent la dépendance structurelle aux énergies fossiles :
 - mettre un terme au processus d'étalement urbain, au développement d'infrastructures routières (CHB, contournement Nord de Wavre, etc.) et aéroportuaires ;
 - ne plus mettre en vente ou installer de nouvelle chaudière à mazout (industrie et logement), et prévoir un phasing-out progressif pour les chaudières au gaz naturel.
- **Coordonner efficacement** la politique climatique wallonne avec les autres niveaux de pouvoir :
 - adopter rapidement une **répartition de l'objectif climatique 2030 entre les entités fédérées** (burden sharing) ;
 - soutenir la mise en place coordonnée au niveau belge d'une **contribution carbone**, selon le principe pollueur-payeur, pour décourager l'usage des énergies carbonées ;
 - consacrer **100 % des revenus ETS à la politique climatique** : financements climat internationaux et financement des mesures énergie-climat en interne, en priorité dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Le soutien à la compétitivité des entreprises ne fait pas partie des politiques climatiques ;
 - poursuivre et développer le **soutien régional à l'application de la Convention de Maires** par les communes wallonnes (programme POLLEC).

CHIFFRES



Réduction nécessaire des émissions de GES de la Belgique à l'horizon 2050, par rapport à 1990.



¾ des réductions nettes d'émissions de GES en Wallonie entre 1990 et 2015 sont dûs à la réduction des émissions de CO₂ industrielles. Pour sa politique climatique, la Wallonie s'est jusqu'ici largement reposée sur des diminutions d'émissions en bonne partie liées à des délocalisations (ou fermetures) d'activités polluantes.

ÉNERGIE

VISION 2050

La réalisation des objectifs climatiques nécessitera une **réduction drastique de notre consommation d'énergie d'ici 2050**. L'énergie que nous consommons encore devra être **100 % renouvelable et durable**. Le gouvernement régional doit accompagner et stimuler ce développement dans le cadre de ses compétences.

La priorité devrait être donnée à la réduction de la demande énergétique, à l'adaptation du réseau électrique, au développement des énergies renouvelables et à la sortie du nucléaire d'ici 2025.



« Énergie 100 % renouvelable et durable »

MESURES

- Réduire sensiblement la consommation énergétique, transport inclus, des Wallons en faisant converger politiques du logement, de l'énergie et de l'aménagement du territoire :
 - mettre en œuvre au plus vite les **trois mesures prioritaires de la stratégie rénovation** (mise en place d'un passeport bâtiment, d'une feuille de route pour la rénovation et d'un guichet unique) ;
 - financer cette stratégie en **adaptant les budgets ordinaires et d'investissement** (notamment le Plan wallon d'investissement) à la hauteur des objectifs ;
 - renforcer la **législation PEB** actuelle ;
 - favoriser la **rénovation du bâti ancien** situé dans les centres urbains et villageois ;
 - **lutter contre l'éparpillement de l'habitat** (« Stop Béton »).
- **Booster les énergies renouvelables** en débloquant l'éolien onshore (terrestre), en rétablissant la confiance dans le photovoltaïque, en valorisant le potentiel géothermique wallon et en développant une vision intégrée de la chaleur renouvelable visant à exploiter les potentiels de chaleur existants (chaleur fatale industrielle, chaleur de cogénération).
- **Sortir des énergies carbonées** en établissant un **plan Gaz**, sur base d'une vision définissant les potentiels crédibles en gaz non fossile disponible en Belgique (Power to X, hydrogène, biogaz, etc.), tout en évitant de verrouiller l'avenir par des investissements non nécessaires dans le réseau gazier. En outre, **planifier la sortie du mazout de chauffage**, tout en luttant contre la précarité énergétique.
- **Financer la transition énergétique** en veillant à répartir l'effort d'investissement sur l'ensemble des acteurs, sans exempter certains secteurs avant d'avoir pu en débattre publiquement.

CHIFFRES

PEB moyen A

Le logement wallon doit tendre vers un PEB moyen A en matière de performance énergétique. En 2017, il affichait un PEB moyen F.

 **100 % renouvelable en 2050**

C'est l'objectif énergétique à atteindre pour respecter l'Accord de Paris sur le climat.

 **x2**

Il faut multiplier par 2 l'objectif wallon pour le photovoltaïque et pour l'éolien en 2030 afin de respecter l'ambition climatique.

MOBILITÉ

VISION 2050

En 2050, **l'accessibilité aux biens et aux services est rencontrée pour l'ensemble de la population** grâce à une offre abordable de services de mobilité durable. Grâce à une meilleure planification spatiale et à la proximité des services, tout le monde peut se déplacer facilement à pied ou à vélo (électrique). **Le recours à la voiture individuelle est devenu l'exception**, réservé à des profils ou trajets particuliers. Pour les plus longues distances, on utilise les transports publics et les nouveaux services de mobilité (et pour le « dernier kilomètre », un transport électrique partagé) alimentés par des énergies 100 % renouvelables. De cette manière, les transports respectent la santé et les écosystèmes : les émissions de polluants atmosphériques, le bruit et les accidents de la circulation appartiennent au passé.



« Le recours à la voiture individuelle est devenu l'exception »

MESURES

- Mettre en œuvre la vision FAST 2030 du Gouvernement wallon qui fixe des objectifs de réduction de la demande de mobilité et d'évolution des parts modales. Adopter une **Stratégie Régionale de Mobilité (SRM)** en cohérence avec cette vision, et mettre en place des **centrales de mobilité** à l'échelle régionale et supra-communale, chargées de coordonner l'offre de mobilité, d'identifier les manques à combler et de mutualiser les services.
- Aider les citoyens à réduire leur dépendance à la voiture :
 - réformer la **taxe de mise en circulation (TMC)** pour soutenir l'achat de véhicules plus légers, moins puissants, meilleurs pour la sécurité routière et l'environnement et moins chers à l'utilisation ;
 - renoncer à tout **accroissement du réseau routier** (contournements, nouvelles liaisons, etc.), hors travaux d'entretien, de sécurisation et d'amélioration de la cyclabilité.
- Améliorer l'efficacité et l'attractivité des transports publics en restructurant l'offre TEC, en créant des bandes bus prioritaires en agglomération, et en intégrant les solutions de mobilité sur base du modèle des nœuds de correspondance.
- Enclencher la **politique cyclable prioritairement dans les pôles et villes à fort potentiel** (représentant 40 % de la population wallonne), allouer un budget public vélo de minimum 10€ par an et par habitant (dont 4,5€ dans le cadre du plan WACY 2.0) et développer un **Plan piéton wallon**.

CHIFFRES



+ 28 %

Augmentation des émissions de GES du secteur du transport entre 1990 et 2014.



- 29 %

Réduction de la demande de mobilité des personnes à atteindre en 2030 pour se placer sur une trajectoire de respect de l'Accord de Paris.



14 personnes

Occupation moyenne d'un bus wallon TEC. Une restructuration de l'offre de transport public et une diversification des services est nécessaire pour augmenter l'attractivité du bus.



24 €

Budget vélo alloué aux Pays-Bas par habitant et par an. A titre comparatif, la Flandre investit près de 18€/hab/an alors que la Wallonie ne met que 4€ sur la table.

SANTÉ

VISION 2050

En 2050, les pouvoirs publics accordent résolument la **priorité aux approches préventives** en matière de santé, visant à assurer à tous les citoyens un environnement sain, l'accès à des espaces verts et une alimentation de qualité, et soutenir les modes de transport actifs. L'espérance de vie en bonne santé n'est plus affectée par la mauvaise qualité de l'environnement, et tous les citoyens ont accès quotidiennement à la nature et peuvent s'impliquer dans l'aménagement de leur espace de vie.

Les **substances chimiques toxiques ont été éliminées des filières de production et de consommation** à l'échelle mondiale, et seules des traces mineures de polluants persistants sont encore mesurées dans l'environnement ou lors d'actions de biomonitoring. Les enfants ne naissent plus « pré-pollués » par de multiples substances chimiques toxiques.



« Priorité aux approches préventives »

MESURES

- **Améliorer la qualité de l'air :**
 - > mettre en place un comité interministériel chargé d'intégrer les politiques publiques associées (transport, logement, industrie) aux différents niveaux de pouvoir
 - > réduire les émissions de polluants atmosphériques issues du trafic routier (réduction de la mobilité automobile) et du bâtiment (isolation énergétique).
 - > améliorer la qualité de l'air intérieur.
- **Réduire l'exposition des citoyens aux pesticides** en interdisant l'utilisation de tous les pesticides par les particuliers (à l'exception des pesticides dits « à faible risque ») et en accompagnant l'agriculture dans sa transition vers le « zéro phyto ».
- Mettre en œuvre un **programme d'action transversal « environnement et santé »** qui devra développer des mesures concrètes en matière de qualité de l'air, de l'eau, des sols, de substances chimiques, d'ondes électromagnétiques, de pollution sonore, visuelle, olfactive, d'alimentation, d'espaces verts, etc.

CHIFFRES



25% des maladies sont liées à des pollutions environnementales évitables, selon l'OMS.



80% des habitants de Liège et Charleroi sont impactés par le bruit du trafic routier urbain.

2.400 morts

2.400 morts prématurées par an en Belgique peuvent être attribuées aux émissions de polluants par le trafic routier

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

VISION 2050

En 2050, grâce à un **réinvestissement massif dans les structures urbanisées existantes**, la pression immobilière sur les espaces ouverts s'est enfin allégée. **Le « Stop-Béton » est assumé.** L'espace rendu à la nature a renforcé les réseaux écologiques et permis à la biodiversité de se maintenir. **Les fonctions nourricières de l'agriculture ont pu être redéveloppées sur base de filières plus courtes**, à travers de multiples spécialisations commercialisables et de nouvelles formes d'activité agricole. Ce regain d'activité locale a permis à des villages et des quartiers périurbains de développer à nouveau de l'emploi local, dans les entreprises et services associés à ces activités de production. **Les centres des villes et les quartiers de gare ont pris un nouvel élan**, avec des ambitions immobilières à échelle humaine qui séduisent de plus en plus d'habitants : les démolitions et les constructions ont été remplacées par le recyclage de bâtiments existants. Ils sont rénovés, entretenus, habités et actifs. Les besoins des habitants en termes de patrimoine, de transport et d'activités trouvent des réponses durables et accessibles sur le plan financier.

Pour parvenir à cela, dès 2020, un changement de paradigme a eu lieu : **le périurbain a accepté de ne plus croître indéfiniment et s'est restructuré** pour former un réseau résilient face aux changements climatiques, notamment en préservant de vastes zones où la nature, les bois et l'agriculture extensive se développent de manière durable. Dans la ruralité, des ajustements ont été opérés pour **éviter la construction et l'extension de zones résidentielles mal situées**. Les terrains situés dans les zones de source, dans les zones d'expansion de crue et dans les zones humides sont désormais protégés de toute urbanisation. Les citoyens, convaincus de la nécessité de vivre dans des **endroits facilement connectés au reste du monde en transport en commun, à vélo et à pied**, co-construisent avec les mandataires de nouvelles manières d'habiter. Les grands acteurs de l'immobilier se sont laissés gagner par le bien-fondé de la **rénovation** et de la **restauration**. Ce qui en résulte ? Une densification par l'augmentation du nombre d'habitants, dans un cadre de vie de qualité.



« Le Stop-Béton est assumé »

MESURES

- **En finir avec l'artificialisation des terres** qui gaspille notre territoire :
 - › inscrire le principe du « Stop béton » (arrêt de l'éparpillement de l'habitat, commerces inclus) dans un cadre légal (Schéma de développement du territoire, décret spécifique) ;
 - › réviser les plans de secteurs ;
 - › réorienter la fiscalité immobilière et foncière ;
 - › concevoir autrement les parcs d'activités économiques ;
 - › renoncer à tout accroissement du réseau routier.
- **Soutenir l'attractivité des quartiers urbanisés**, en modifiant le Guide régional d'urbanisme pour préserver les espaces naturels ouverts et entretenir le bâti existant, et en mettant en œuvre une Politique de la ville ambitieuse, aux moyens financiers renforcés et mieux distribués.

CHIFFRES



18 km²

Surface de terres agricoles urbanisée chaque année en Wallonie, l'équivalent de la commune de Rixensart. L'artificialisation des sols se poursuit à un rythme effréné avec une augmentation alarmante en 30 ans (+39,3 %).



+ 37,4 %

L'espace que consomme le Wallon pour se loger (jardin et garage inclus) a considérablement augmenté entre 1990 et 2015, alors que sur la même période, la population wallonne n'a progressé que de 10,7 %.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

VISION 2050

En 2050, la **production alimentaire est réalisée en équilibre avec la capacité écologique (locale)**. L'agriculture contribue également à la fourniture de services écosystémiques essentiels. Le remboursement de ces services par la politique agricole garantit un meilleur revenu aux agriculteurs, assurant ainsi une agriculture résiliente qui garantit la sécurité alimentaire.

Une politique nutritionnelle efficace garantit que **la consommation de protéines animales est réduite de moitié** et que les aliments durables sont reconnaissables, disponibles et abordables. Les déchets alimentaires ont été réduits au minimum.



« La consommation de protéines animales est réduite de moitié »

MESURES

- **Ancrer l'agriculture dans la biodiversité :**
 - développer la place de la nature en soutenant le déploiement d'au-moins 7 % d'**infrastructures écologiques** (bandes enherbées, zones refuges, haies, talus, mares, etc.) au sein de chaque exploitation agricole ;
 - **accompagner l'agriculture dans sa transition vers le « zéro phyto »**, notamment à travers un plan ambitieux de réduction des pesticides, la scission des activités de vente et de conseil aux agriculteurs en matière de produits phytosanitaires, le développement d'une redevance sur les pesticides et le renforcement des normes en azote potentiellement lessivable (APL).
- **Soutenir une agriculture durable** créatrice d'emplois et de valeur ajoutée à travers la prochaine Politique agricole commune (PAC) européenne intégrant les systèmes alimentaires :
 - plafonner les aides agricoles du 1^{er} pilier **par emploi** à la ferme et pas aux hectares ;
 - privilégier la gestion publique de la production ;
 - rémunérer les **services environnementaux** (biodiversité, vie du sol...) ;
 - soutenir la réorientation et la transition des systèmes agricoles lors de la **reprise / transmission des fermes** (accompagnement et formations adéquates) ;
 - développer l'accès au **foncier agricole** (révision bail à ferme, droit de préemption régional, etc.)
- **Soutenir et renforcer l'émergence des filières courtes** en professionnalisant les structures (formation, incitants financiers, services spécifiques aux producteurs, groupements d'employeurs, etc.), en développant les ceintures alimentaires autour des villes (soutien à l'installation d'agriculteurs) et en aidant les collectifs à passer à l'alimentation durable en circuits courts (restauration collective publique et privée, marchés publics, GAC / GASAP, épiceries collaboratives, etc.).

CHIFFRES



En 2015, 35% de la surface agricole wallonne étaient concernées par des pertes en sol supérieures à 5 tonnes par ha et par an, soit un niveau non soutenable. La teneur en carbone des sols (matière organique), un élément déterminant de sa productivité et de sa résistance à l'érosion, présente des carences importantes pour 22% des sols cultivés et ces carences s'aggravent.



Le revenu du travail agricole en grande culture pourrait augmenter de 10 à 20% avec l'installation d'un conseil indépendant aux agriculteurs en matière de produits phytosanitaires.

285 GAC

Les consommateurs sont de plus en plus soucieux d'acheter des produits de qualité, qui soutiennent l'économie locale. 40 GAC (groupes d'achats en commun) étaient référencés en 2000 pour la Wallonie et Bruxelles. Il y en a aujourd'hui 285.

BIODIVERSITE ET NATURE

VISION 2050

Le déclin de la biodiversité ralentit et est stoppé d'ici 2030. À l'horizon 2050, la tendance décroissante est inversée et **la biodiversité est préservée, restaurée et reconnue** pour sa valeur intrinsèque ainsi que pour sa contribution fondamentale à la prospérité de notre société et au bien-être humain. Afin de parvenir à cet objectif en Belgique et globalement, la biodiversité est désormais considérée comme un fil rouge dans les modèles économiques et commerciaux, dans les politiques de développement, l'éducation et le mode de vie de chacun. Les investissements, le commerce et la consommation belges soutiennent des modes de production durable qui ont un impact moindre sur la biodiversité belge et globale.

Une **stratégie ambitieuse post-2020 pour la biodiversité**, guidée par une connaissance scientifique sur l'état de la biodiversité et en ligne avec des engagements politiques internationaux comme l'Accord de Paris et les Objectifs du Développement Durable, est implémentée avec succès.



« La biodiversité est préservée, restaurée et reconnue »

MESURES

- Renforcer la protection de la biodiversité et des services écosystémiques :
 - Elaborer une **stratégie wallonne pour la biodiversité**, réviser la **Loi sur la Conservation de la Nature** et renforcer la protection des espèces et des habitats les plus sensibles à travers des mesures préventives mais aussi réglementaires pour limiter la dégradation des habitats naturels. **Créer un Fonds Nature** destiné à promouvoir les projets transversaux favorables à la biodiversité.
 - **Augmenter la superficie totale des réserves naturelles** en plaçant 1.000 ha par an sous ce statut de protection et en allouant les moyens suffisants pour la gestion de ces réserves. **Soutenir Natura 2000** en renforçant les moyens dédiés, en complétant le réseau et en évaluant les manquements du régime.
 - **Améliorer la résilience de nos forêts aux changements climatiques et réviser en profondeur la Loi sur la chasse** en vue de restaurer l'équilibre forêt-faune sauvage largement impacté par le nourrissage artificiel du gibier.
- Améliorer la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines
 - Viser un **taux d'assainissement des eaux usées de 100 %** et relever les ambitions des 3èmes plans de gestion par districts hydrographiques (PGDH) afin de se conformer à la Directive Cadre européenne sur l'Eau.
 - Limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols en **stop-pant l'éparpillement de l'habitat**.
 - **Mettre en œuvre des contrats de captage** ciblant les pollutions agricoles et interdire l'usage de pesticides en zone de prévention de tout captage présentant des signes de dégradation.
 - Mettre en place un système de **certification des installations intérieures d'arrivée et de rejets des eaux** de toute habitation faisant l'objet d'un changement de propriétaire (« passeport eau »).

CHIFFRES



Un tiers des espèces animales et végétales sont menacées de disparition à l'échelle de la Wallonie et près de 9% ont déjà disparu. Seuls 1,8% du territoire bénéficient d'une protection forte, alors que les experts estiment les besoins à 5 à 10%.



Les moyens humains et les budgets affectés sont extrêmement faibles au regard de l'intensité de l'érosion de la biodiversité. Ils sont proportionnellement de 10 à 15 fois inférieurs en Wallonie qu'en Flandre ou aux Pays-Bas.

55 % et 39 %

55% des masses d'eau de surface et 39% des masses d'eau souterraine ne sont pas en bon état. En cause: les pollutions par les nitrates et les pesticides.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

VISION 2050

En 2050, l'économie circulaire **réduit l'utilisation des matières premières, la production de déchets et la pollution à un minimum absolu**, en tenant compte de la capacité écologique.

La conception des produits garantit la plus longue durée de vie possible. Ces produits sont **réparables, démontables, modulaires et non toxiques** pour l'homme et l'environnement. L'entreprise s'engage à réutiliser et à recycler autant que possible. La mise en décharge et/ou l'incinération des déchets appartient au passé. Une grande variété de systèmes de gestion et de formes de propriété pour l'utilisation partagée de biens et de services a émergé.



« La production de déchets est réduite au minimum absolu »

MESURES

- **Elaborer une stratégie wallonne Zéro Déchet :**
 - › s'appuyer sur le **Plan wallon Déchets-Ressources** en élevant l'ambition en termes de réduction de la quantité de déchets produits, de réutilisation, de collecte sélective et de recyclage ;
 - › programmer la **fin de la mise en CET** et diminuer progressivement les capacités d'incinération ;
 - › évaluer et **renforcer les mécanismes de responsabilités élargies des producteurs (REP)** et les étendre à d'autres flux. Promouvoir d'autres systèmes de collecte ou mécanismes favorisant la réutilisation et le recyclage et permettant de lutter contre les déchets sauvages (ex : système de consigne) ;
 - › **soutenir les initiatives citoyennes** qui visent à réduire l'empreinte écologique et la consommation de ressources (Repair cafés, SEL, GAC, mutualisation d'équipements, etc.) ;
 - › **étendre le réseau des ressourceries® et des entreprises actives dans la récupération et le réemploi** afin de couvrir l'ensemble du territoire wallon.
- **Soutenir une politique d'écologie industrielle régionale :**
 - › mettre en place un **Centre de référence wallon** chargé d'identifier les opportunités territoriales en matière de flux à valoriser, de recenser les expertises existantes et à développer ou encore les synergies possibles entre les différentes activités économiques ;
 - › **développer l'offre de formation « valoriste » dans les OISP et accompagner les PME et TPE** en matière d'écoconception et de valorisation ;
 - › **soutenir la R&D dans l'éco-conception de process, matériaux et produits** qui limitent la consommation de ressources et le rejet d'effluents. Créer un cadre visant à définir et à promouvoir la **chimie durable** afin d'éliminer les substances toxiques hypothéquant les opportunités de réutilisation et de recyclage. Développer une approche intégrée dans le secteur de la construction.

CHIFFRES



80 % des produits manufacturés sont jetés dans les 6 premiers mois de leur vie. Les Wallons produisent toujours plus de 500 kg de déchets par an et par habitant, dont 19 kg de nourriture.



En Wallonie, 150.000 tonnes de déchets sont traités par des entreprises d'économie sociale actives dans le recyclage et la réutilisation. 50.000 tonnes ont trouvé une nouvelle vie dans le circuit de la réutilisation. La filière « Réemploi » occupe 5.400 travailleurs pour 2.800 ETP (30 % en transition professionnelle).



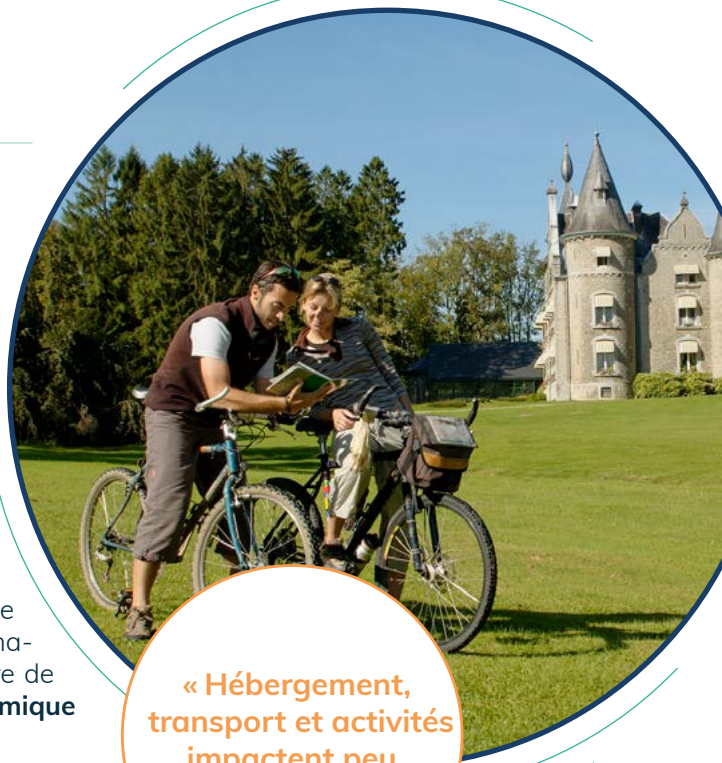
Selon une étude d'Agoria et de Sirris, d'ici 2020, l'économie belge pourrait créer globalement 36.000 emplois nouveaux et 3,6 milliards € de valeur ajoutée supplémentaire grâce au développement de l'économie circulaire.

TOURISME

VISION 2050

En 2050, **une offre touristique réellement durable existe en Wallonie** : hébergements et activités impactent peu l'environnement. Son attractivité a également permis de redéployer un tourisme local et de proximité. Désormais, les touristes utilisent des **modes de transports durables pour visiter la Wallonie** : le train, le bus, la marche et le vélo, seuls ou en combinaison, ont remplacé la voiture individuelle et l'avion. L'offre touristique est complète et cohérente. Elle est accessible à des publics défavorisés sur le plan socio-économique ou à mobilité réduite. Des circuits durables se sont développés au départ des villes et lieux émetteurs de touristes vers la Wallonie grâce à une politique volontariste d'ouverture et de **valorisation de notre patrimoine** naturel et culturel, y compris de nos savoir-faire. Le secteur génère de nombreux emplois directs et indirects, et **une plus-value économique qui bénéficie notamment aux territoires ruraux**.

Une réelle **stratégie en matière de tourisme durable** existe désormais à l'échelle de la Wallonie et inclut des indicateurs de durabilité sur les plans environnementaux, sociaux et économiques. Ces indicateurs sont reconnus au niveau international et permettent à la Wallonie de se positionner comme destination durable.



« Hébergement, transport et activités impactent peu l'environnement »

MESURES

- Définir une stratégie de tourisme durable complète, cohérente et intégrée qui valorise les complémentarités entre territoires et s'appuie sur le patrimoine naturel et culturel mais aussi sur les nouvelles attentes sociétales en matière de loisirs, bien-être et santé.
- Développer et visibiliser l'offre touristique durable :
 - veiller à l'application des mesures réglementaires existantes (permis d'environnement, épuration des eaux, etc.) ;
 - renforcer les primes et incitants publics (les faire connaître et ajouter des critères de durabilité) ;
 - soutenir le développement de circuits durables alliant mobilité, lieux d'accueil (dont horeca), produits et services offerts ;
 - valoriser la **mobilité touristique douce** (randonnée, vélo, train...) l'améliorer (infrastructures, balisage, offre, etc.) et l'articuler avec les produits touristiques.
- Cheminer vers un tourisme plus conscient en permettant aux citoyens de mesurer l'empreinte écologique de leurs vacances et en réalisant un bilan annuel de l'impact du tourisme sur l'environnement, incluant l'accessibilité aux sites et aux destinations.

CHIFFRES

x 14

Les déplacements touristiques en avion ont été multipliés par 14 entre 2000 et 2015.

80 %

Le secteur du transport représente actuellement près de 80 % des émissions de CO₂ du tourisme.

3.000 lits Clé Verte

52 établissements touristiques sont labellisés Clé Verte en Wallonie, ce qui représente près de 3.000 lits et 4 % de l'offre en hébergements reconnus.

COMMUNS ET PARTICIPATION

VISION 2050

D'ici 2050, la société sera profondément démocratisée, le gouvernement s'inscrivant dans un **partenariat ouvert et transparent**, avec les partenaires sociaux et les entreprises, mais aussi avec les organisations de la société civile, les groupes de bénévoles et les citoyens. La démocratie n'est pas la somme des individus / consommateurs, mais un écosystème dans lequel les citoyens se regroupent au sein d'associations et de collectifs et s'engagent en tant qu'acteurs à des fins sociales.

Par le biais d'un large débat sur les grands choix, le gouvernement garantit la poursuite de l'intérêt général, sans exclure les oppositions. Cette forme de gestion s'accompagne d'une évolution dans laquelle **l'économie coopérative basée sur la communauté et le partage prend progressivement de plus en plus d'importance**.



« La société sera profondément démocratisée »

MESURES

- **Soutenir la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable de l'ONU** en assurant un leadership politique par le Ministre-Président, en examinant les (projets de) stratégies, plans et législations au regard des ODD /SDG (« SDG check ») et en définissant les objectifs pertinents via la 3^e Stratégie wallonne de développement durable.
- **Poursuivre la mise en œuvre du décret de reconnaissance et de subventionnement des associations environnementales** en assurant la mise en œuvre de l'intégralité du décret, en stabilisant les associations par un mécanisme de reconnaissance et de financement pluriannuel et en indexant les subventions.
- **Soutenir une participation efficiente de la société civile et des citoyens** en levant les freins à la participation de toutes et tous, notamment par un Centre de co-création qui développerait une expertise sur le sujet et l'installation d'une cellule de facilitation au sein de l'administration wallonne. La participation citoyenne doit aussi être stimulée à travers les outils législatifs et réglementaires (réunion d'information préalable, enquête publique, consultation populaire, comité d'accompagnement, etc.) et les commissions consultatives qui rendent des avis sur des plans ou projets déterminés.
- **Constater, poursuivre et réprimer les infractions environnementales** en optimisant le fonctionnement et la coordination des services, en renforçant l'efficacité des processus de sanction et en sanctionnant les dysfonctionnements internes.

CHIFFRES

 **17** objectifs

La Wallonie s'est engagée à atteindre les 17 Objectifs de Développement durable (ODD) de l'ONU, en 2030. Ce programme ambitieux vise un développement économique socialement responsable, pour tous, dans les limites de la planète, synonyme d'éradication de la pauvreté et de diminution des inégalités.

40 indicateurs

Sur les 40 indicateurs choisis pour diagnostiquer les acquis et les défis de la Wallonie en matière de développement durable dans la deuxième Stratégie wallonne de développement durable, 11 sont en recul par rapport à l'objectif et 9 évoluent lentement.



23 janvier 2014

Le décret de reconnaissance et de subventionnement des associations environnementales fut adopté le 23 janvier 2014. A ce jour, seule la partie relative à la procédure de reconnaissance est mise en œuvre avec plus de 130 associations environnementales reconnues. Les autres pans du décret sont toujours inefficaces.

Nos propositions vous intéressent ?
Vous souhaitez aller plus loin ?

N'hésitez pas à consulter le détail de nos recommandations
et à nous contacter.

QUI CONTACTER ?

IEW	Céline Tellier	c.tellier@iew.be
Greenpeace	Dave Van Meel	dave.van.meel@greenpeace.org
WWF	Sofie Luyten	sofie.luyten@wwf.be
Natagora	Joëlle Huysecom	joelle.huysecom@natagora.be



GREENPEACE

